ROYUME DU MAROC
MINISTERE DE 'INTERIEURE
REGION MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE SAFI
CRCLE DE GZOULA
CAIDAT DE NEGGA
CT DE NEGGA

Avis sur bons de commande N° 7/2026

Le président de la CT Negga Procède sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

OBJET : Achat de fourniture électrique pour entretien d'installations d'éclairage public , commune Negga Province de Safi.

N° Prix	Désignation des prestations	Unité	Quantité	TVA	Prix Unitaire	Prix Total
1	Câble souple 2x1,5 MM2 *(ingelec)*	M	100	20%		
2	Fourniture Luminaire LED 40W- E 27 "*ingelec* obligatoire	U	180	20%		
3	Fourniture des Douille E 27	U	50	20%		
4	Horloge (16 A -250V) avec Réserve	U	20	20%		
5	Connecteur de réseau	U	100	20%		
6	Contacteurs D40	U	10	20%		
7	luminaire Eclairage public (vide) de 150 w avec support et fixation	U	50	20%		-

- Lieu d'exécution : Commune Nagga Cercle Gzoula province Safi
- Date d'exécution au date de livraison de la prestation le : 07 JOUR
- Date et heure limites de réception des devis des concurrents : .....22 MAI 2026..... A 15.H.00.mn
- **D'autre Condition** :

  Envoi des pièces suivantes par l'adresse email ct.nagga59@gmail.com avant la date limite d'ouverture : photos des échantillon du matériel concerné par la bon de commande, notamment des lampes.(*INGELEC)*

Tout concurrent ne satisfait pas ces conditions sera écarté

- Les devis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marches-publics.gov.ma

Le Président de CT Negga
MOUHCINE BOUMAHDI

Scanné avec CamScanner